

**COMMUNE de BONNENCONTRE**  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 10 SEPTEMBRE 2024**

Le dix septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 septembre 2024, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Jean-Roger CARLE, Patrick BUGGIO, Thibault MADELINE, Philippe BLOIS, Bastien MENIGOZ, Marie-Sébastien RETEL, Mmes Florence COUVEZ-SZWALKO et Laurence JACOTOT.

Était excusée : Mme Raja MASSON a donné pouvoir à Mme Laurence JACOTOT.

**SICECO – REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC CHANTIERS**  
**PROVISOIRES GAZ et ÉLECTRICITÉ**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur,
- de dire qu'en cas de modification réglementaire des règles de calcul des Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, il sera appliqué le taux maximum de RODP dite « provisoire » au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- D'APPLIQUER le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

**DÉCISION MODIFICATIVE n° 1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'opération de virement de crédits présentée afin de régulariser l'acquisition de tables pour la salle des fêtes, non prévue lors du vote du budget primitif, à savoir :

- |   |              |
|---|--------------|
| - article 2151 - op. 15 - réseaux de voirie     | - 2 065.00 € |
| - article 2184 - matériel de bureau et mobilier | + 2 065.00 € |

**DÉCISION MODIFICATIVE n° 2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au virement de crédits présenté afin de provisionner une éventuelle absence de recouvrement sur un titre émis en 2022 pour un remboursement de vêtements de travail non restitués, à savoir :

- article 681 - dotation aux provisions (opération d'ordre) + 303.75 €
- article 60612 - électricité - 303.75 €

### **CHANGEMENT des FENÊTRES BÂTIMENT de la MAIRIE - DEMANDE de SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de changement des fenêtres du bâtiment de la mairie pour un montant total HT de 13 241.67 €,
- sollicite le concours du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du Plan Marshall « Village Côte d'Or »,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
CD	Sollicitée	13 241.67 €	37.76 %	5 000.00 €
SICECO	Sollicitée	13 241.67 €	42.24 %	5 593.34 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		13 241.67 €	80 %	10 593.34€
Autofinancement		13 241.67 €	20 %	2 648.33 €

- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget primitif 2025,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du bâtiment de la mairie.

### **R.D. 12A SÉCURISATION ACCÈS CIMETIÈRE - DEMANDE de SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet « RD 12A Sécurisation accès cimetière » pour un montant total HT de 36000.00 € concernant la sécurisation devant le cimetière,
- sollicite le concours du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du Plan Marshall « Voirie » & « Amendes de Police »,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	36 000.00 €	30 %	10 800.00 €
Amendes de Police	Sollicitée	36 000.00 €	25 %	9 000.00 €
<b>Total des Aides</b>		36 000.00 €	55 %	19 800.00 €
Autofinancement		36 000.00 €	45 %	16 200.00 €
<b>Total général</b>		36 000.00 €	100 %	36 000.00 €

- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget primitif 2025 de la commune,
- et, s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

### **Informations et questions diverses**

- M. le Maire fait part de la vente de bois par adjudication par les services de l'O.N.F. pour un montant de 38 717.00 €.

- Il est fait part d'une requête, émanant de Mme Raja MASSON, concernant le stationnement gênant sur le Chemin de Molland. Il est rappelé qu'il est plus judicieux de constater l'état de fait sur l'instant et de ne pas trop attendre dans la durée ce genre de situation.

- M. Thibault MADELINE demande si les travaux d'aménagement de trottoirs route de Broin sont toujours d'actualité. Ces travaux seront réalisés à l'automne.

- Mme Laurence JACOTOT indique qu'un renouvellement des livres a été effectué suite au passage du bibliobus et que les horaires d'ouverture sont maintenus, à savoir le mercredi de 10 heures à 12 heures et le vendredi de 17h30 à 19h30.

- Il est fait part des remerciements des élèves du Collège Dinet de Seurre pour le versement de la subvention à l'occasion de leur voyage au Royaume-Uni.

- M. Éric BERGÉ sollicite, à nouveau, les membres présents pour rechercher une animation pour l'arbre de Noël qui est fixé au Dimanche 15 décembre 2024.

La séance a été levée à 20h20 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,  
François PERRIN